

République Française
 Département de la Charente-Maritime
 Commune de THAIMS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -
 20241011 - 20241011_04-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 14/10 / 14/10 / 2024

Date de convocation : 4 octobre 2024

PRÉSENTS : MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT -
 KRÉMEUR et Mmes CHOLLET - BRET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GELLIS pouvoir à Mme MAZAT - M.
 BARITEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Objet : Tarifs 2025 location salle polyvalente

Le Maire propose à l'assemblée la révision des tarifs de la location de la salle polyvalente.
 Pour rappel, les tarifs de l'année 2024 sont les suivants :

- 170 € pour les habitants de la commune ;
- 300 € pour les habitants hors communes ayant un parent sur la commune ;
- 700 € pour la caution, en 2 chèques séparés : 200 € pour le ménage et 500 € pour les éventuelles dégradations.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025 :
 - 170 € pour les habitants de la commune et leurs descendants ;
 - 300 € pour les habitants hors communes ayant un parent sur la commune et participant à la fête ;
 - 700 € pour la caution, en 2 chèques séparés : 200 € pour le ménage et 500 € pour les éventuelles dégradations.
- D'appliquer le tarif de 30 € pour la location de vaisselle ;
- D'appliquer le tarif de 100 € hors vaisselle pour la location à la journée uniquement pour les habitants de la commune et leurs descendants.
- Les cas particuliers pourront faire l'objet d'une concertation du conseil municipal.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Bruno TAPON



[Signature of Bruno TAPON]

Le secrétaire de séance,
 Elisabeth MAZAT

[Signature of Elisabeth MAZAT]